



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 18 mars 2024**

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 11/03/2024</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération : 25/03/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-huit mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Absents</u> : KOCIOL Guillaume,</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : MEYNET Francine</p>
<p><u>Objet</u> : Acquisition de la parcelle AI 308 ou AI 376 et AI 377</p>	

Vu la délibération du 2 octobre 2007 – Acquisition de terrain Parcelle AI 376

Vu la délibération du 12 novembre 2008 – construction du hangar communal

Vu la réunion des commissions du 9 janvier 2024

Vu la délibération 2024-18 SICTOM du Haut-Jura – Installation de 5 conteneurs semi-enterrés

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir la parcelle AI 308 (AI 376- AI 377) en entier pour une superficie de 1 445 m² appartenant aux consorts Levrat, afin de permettre de finaliser la vente débutée en 2007 pour l'AI 376 et l'installation des conteneurs semi-enterrés au côté de l'atelier communal sur le terrain cadastré AI 377.

Le coût d'acquisition pour le terrain a été fixé à 7 000 € soit environ 4,84 €/m²

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section AI 308 (AI 376- AI 377), situé chemin de Nezan VC 1 appartenant aux consorts LEVRAT d'une superficie de 1 445 m², au prix de 7 000 € (SEPT MILLE EUROS ET ZERO CENTIMES) ;
- **DIT** que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Robert BONIN